

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	03/04/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	23

Étaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Jean-Paul REMISE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE,

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Emilie CHABRIER (pouvoir à Anne FALGUEYRETTES), Isabelle JOFFRE (pouvoir à Laurent COT), Anne-Marie GARRIGUES, Christian PEREZ (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Elodie RIVIERE (pouvoir à Philippe TABARDEL), Marlène URSULE (pouvoir à Aurélie SOUFLI).

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

07 – Marché 2024-01 Maitrise œuvre rénovation Complexe Sportif des Sources : avenant n° 1

Dans le cadre de la rénovation énergétique du Complexe Sportif des Sources et l'extension de la bibliothèque, le Maire rappelle que, par délibération n° 2024/01 du 22 février 2024, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé n° 2024-01 avec le groupement constitué du cabinet d'architectes AGENCE STEPHANY ALVERNHE ARCHITECTURE, du bureau d'études IB2M et de la société SICA HABITAT RURAL.

Cet avenant n°1 a pour objet d'acter l'enveloppe financière dévolue aux travaux, présentée au stade d'Avant Projet Définitif (APD) et de fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 1 170 000 euros HT (Co) et l'évaluation du montant des travaux au stade APD (Avant-Projet Définitif) est de 1 225 223.09 euros HT. Ces travaux concernent notamment l'augmentation de la surface de la bibliothèque et une sous-estimation de la rénovation des surfaces existantes.

Conformément à l'article 4 du CCAP, il convient donc de passer le présent avenant au marché 2024-01 afin d'adapter la rémunération de la maîtrise d'œuvre à la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle des travaux.

Le rapport entre l'enveloppe de travaux au stade APD et l'enveloppe initiale fait état d'une augmentation de 4,72 %, il se situe donc dans la tranche « 095 Co < C > 1.05 Co » de l'article 4 du CCAP, et dans ce cas, aucun coefficient correcteur ne s'applique au taux de rémunération initial de la mission de base.

Accusé de réception en préfecture

012-200064665-20250410-20250410_07-DE

Reçu le 14/04/2025 Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est donc inchangé, il reste fixé à 81 145.00 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide l'évaluation du montant des travaux au stade APD de 1 225 223.09 euros HT,
- autorise le Maire à signer les documents relatifs à cet avenant n° 1 de maîtrise d'œuvre,
- signale que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé

Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération

Publiée le 14/04/2025

Transmise en Préfecture le
14/04/2025

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>